

FS Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé)

Du 03 décembre 2025

Monsieur le Directeur du SIAé, mesdames, messieurs,

En cette fin d'année la pollution au Chrome VI redevient un sujet important dans certains de nos ateliers. On aurait pu croire que ce sujet soulevé en 2017 appartenait au passé avec la mise à la disposition d'outils adaptés permettant de supprimer à la source l'émission de ces poussières dangereuses.

Force est de constater qu'il y a des trous dans la raquette et que cela nous oblige à être vigilants en toutes circonstances au même titre que l'amiante.

A l'atelier de Cuers-Pierrefeu, suite à des taux de chromuries anormaux décelés pour certains personnels de la Division Equipements, nous découvrons plusieurs cas de pollutions au Chrome VI.

En passant, **FORCE OUVRIERE** se félicite de la mise en place des tests de chromuries pour les personnels de cet établissement. Ces tests, longtemps demandés, sont enfin pratiqués à grande échelle et permettent de déceler les cas d'exposition "passive" pour des populations qui ne devraient normalement pas être exposées dans le cadre de leur activité. **FORCE OUVRIERE** invite d'ailleurs tous les personnels qui ont un doute sur une éventuelle exposition au Chrome VI à en faire la demande auprès de la médecine du travail.

Après enquête, la contamination au chrome VI de sous-ensembles d'OAE semble provenir du hangar peinture avec deux causes potentielles :

Les brouillards de peintures chromatées retombant en pluie fine sur les pièces déjà peintes ou en cours de peinture ;

Les poussières de chrome se dégageant lors de ponçage des pièces en présence d'autres pièces en cours de peinture ou de séchage à proximité.

Le Chrome VI est aussi une problématique dans les AIA Bordeaux, Bretagne et Clermont Ferrand.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle c'est la loterie pour savoir si une pièce aéronautique est polluée ou pas.



UNION
NATIONALE
DES
SYNDICATS
DE
LA
DÉFENSE





DECLARATION LIMITE

Pour **FORCE OUVRIERE** cette situation est inadmissible. Nous demandons que des actions correctives et préventives soient mises en œuvre dans nos établissements pour faire tendre le risque de contamination à zéro.

Mise en place de peintures et primaires non chromatées à l'instar de ce que préconise Dassault pour l'ATL2. Le SIAé doit forcer les constructeurs à revoir la conception de leurs pièces, et à modifier les primaires et peintures en choisissant des solutions sans chromates.

FORCE OUVRIERE demande qu'un plan d'investissement soit mis en place pour moderniser les installations soumises à la pollution du Chrome VI de manière à en minimiser le risque

FORCE OUVRIERE demande que tout soit mis en œuvre pour protéger les personnels et que ce soit défini au mieux les protections collectives et individuelles.

Le Chrome VI fait partie de la longue liste des polluants dangereux issu des activités industrielles au même titre que l'amiante. Les personnels exposés risquent de déclarer une maladie grave dans quelques années, mais qui se souviendra alors de cette problématique qui pourrait en être l'origine ? Le SIAé a l'obligation de protéger ses personnels, il doit se donner les moyens de le faire et devra prendre ses responsabilités en cas de déclaration d'une maladie professionnelle de ses employés.

Sur un autre sujet, **FORCE OUVRIERE** demande également que les attributions fixées par décrets pour la FS SIAé soient réellement mises en œuvre avant la prochaine FS, soit par une FS exceptionnelle, soit dans un groupe de travail dédié FS SIAé.

En ce qui concerne la refonte de l'accord cadre, **FORCE OUVRIERE** revendique l'élargissement des bornes de débit-crédit actuellement à -2 heures et +5 heures. On assiste dans nos AIAs à des écrêtages importants pour certains agents, de l'ordre d'une dizaine d'heures par mois pour certains.

En terme de télétravail on ne peut pas dire que le SIAé est très innovant. Les nouveaux arrivants, à qui l'on a fait miroiter la possibilité de télé-travailler, déchantent rapidement quand ils voient la réalité des possibilités qui leur sont offertes. Et cela sans compter les difficultés matérielles et logicielles. Y a-t-il une véritable politique de télé-travail mise en œuvre au SIAé ?

Dernier sujet de friction pour les personnels des AIAs, les tarifs des repas pour les missionnaires en inter AIA. Bien souvent les personnels du SIAé en mission dans un autre AIA paient aux alentours de 14-15 euros pour un repas de très faible quantité ou qualité (par exemple 14,49 euros pour un seul plat de 13 points soit 2,69 euros). Résultat beaucoup de personnels choisissent d'aller manger à l'extérieur ou prennent un sandwich. Une convention ou un accord entre AIAs serait bénéfique pour alléger le coût par agent.

Merci de votre écoute.

